

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Dallaire

<https://www.cadre21.org/membres/f08aa2601449c820d1b62bc9>

Date d'obtention : 2020-10-09 15:30:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes préliminaires :

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime.
2. Évaluer l'incident.
3. Vérifier l'information.
4. Parler au jeune instigateur.

Étapes en cas d'un acte impulsif :

- Rencontrer rapidement l'élève.
- Remplir la grille d'évaluation de l'incident.
- Consulter les politiques et règles de l'établissement.
- Envisager de confisquer les appareils.
- Communiquer immédiatement avec un policier.
- Communiquer avec les parents de la victime, de l'instigateur et des autres jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que peu importe la situation, il est primordial de se référer immédiatement à la trousse Sexto et de suivre attentivement les étapes proposées. Il est important de respecter nos rôles et nos responsabilités afin de s'assurer de bien intervenir ou de référer à la bonne personne. En tant qu'intervenant scolaire notre rôle se limite aux événements qui touchent au cadre scolaire. En d'autres cas, on le réfère et on le guide aux bonnes personnes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Décider s'il s'agit d'un acte malveillant puisque cette décision peut avoir un impact majeur sur les suites qui seront données à l'événement. Notre décision peut faire en sorte que la relation avec le jeune soit entachée. Si c'est malveillant et qu'on décide que c'est non malveillant, le lien de confiance avec la victime peut être brisé de plus, l'instigateur se sentira justifié de faire ses gestes ainsi il s'en sauvera sans conséquence. Dans le cas contraire, si c'est non malveillant et qu'on juge que c'est malveillant, les répercussions cibleront les mauvaises personnes.